



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

**SEANCE DU 23 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléants avec voix	4
Titulaires présents	40	Voix délibératives	48
Délégués avec pouvoir	4	Membres présents	44

### Titulaires présents : 40

**ASTIE** Alain, **AZEMAR** Jean-Louis, **BARBE** Christian, **BARILLIOT** Christine, **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila, **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALJET** Thierry, **MANUEL** Christian, **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **NORKOWSKI** Patrice, **ORRIT** Didier (pouvoir de SOURDIN Anne), **PUECH** Christian, **REDO** Aline, **SANCHEZ** Marie-Christine (pouvoir de AUZIECH Cécile), **SCHULTHEISS** Pierre, **SELAM** Fatima, **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier (pouvoir de BALARAN Jean-Marc), **SOULIE** Jérôme (pouvoir de IMBERT Véronique), **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TROUCHE** Alain, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

### Suppléants présents avec voix délibérative : 4

**ALQUIER** Philippe (représente VALIERE Jean-Paul), **AYMARD** Stéphane (représente MUNOZ Sonia), **DIEUZE** Robert (représente TESSON Régis), **RICCA** Pierre (représente RECOULES Vincent).

### Titulaires excusés : 15

**AUZIECH** Cécile (pouvoir à SANCHEZ Marie-Christine), **BALARAN** Jean-Marc (pouvoir à SOMEN Didier), **BEX** Fabienne, **CINTAS** Jean-Marc, **IMBERT** Véronique (pouvoir à SOULIE Jérôme), **MALATERRE** Guy, **MILESI** Marie, **MUNOZ** Sonia (représentée), **PENA** Sylviane, **RECOULES** Vincent (représenté), **SAN ANDRES** Thierry, **SOURDIN** Anne (pouvoir à ORRIT Didier), **TESSON** Régis (représenté), **TOUZANI** Rachid, **VALIERE** Jean-Paul (représenté).

### Suppléant présent sans voix délibérative : 0

### Secrétaire de séance :

**BOUSQUET** Jean-Louis

## DELIBERATION N° 23/05/2024-4.3 DOTATION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN MAGASIN DE VENTE DE VINS ET SPIRITUEUX A CARMAUX

### Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017 et modifié en séance du 11 avril 2024.

Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). (CGCT L 2251-3)

Dans ce cadre, Sébastien Hellies a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude du dossier de création d'une cave à vin Carmaux au 7 avenue Jean Jaurès sous la raison sociale « Des vignes au verre ».

### Description du projet :

Sébastien Hellies a exercé dans le commerce depuis vingt ans comme vendeur puis responsable de Jardiland à Lescure d'Albigeois. La fermeture du magasin fut une étape difficile mais lui a aussi permis de rebondir et de concrétiser son envie de se lancer dans l'entrepreneuriat. A 40 ans passé, le vin est une passion qu'il souhaite partager en proposant une offre différente sur le territoire et la ville de Carmaux.

L'activité est le commerce de vins et spiritueux, avec des produits assez originaux, atypiques et difficiles à trouver tout en se situant dans une gamme moyenne en termes de prix. Il s'agit de produits sélectionnés locaux ou au contraire des provenances éloignées. Des vignes au verre propose également de la location de fût à bière et la vente de fût pour des comités des fêtes ou des clubs sportifs locaux. Afin de répondre à une demande, Sébastien Hellies proposera des ateliers œnologiques et des soirées after work (jusqu'à 22h) en alliant la vente de boissons avec des planches de charcuterie et de fromage. Le commerce présente un petit espace de dégustation et la possibilité de développer une terrasse à l'arrière du bâtiment.

Le porteur de projet a suivi les formations obligatoires et réglementaires pour assurer la vente d'alcool et sa consommation d'alcool sur place.

Le porteur de projet bénéficie du maintien de ses droits chômage et ne paie pas de cotisation sociale la première année, il est à noter un petit loyer de 550 € HT /mois.

Le prévisionnel financier de cette entreprise individuelle au réel est basé sur un seuil de rentabilité de 80 000 € en première année et de 140 000 € la seconde année (incluant une rémunération du dirigeant) soit 12 000 € / mois (calcul sur 11mois)

La viabilité du commerce réside sur la capacité à développer une clientèle de particuliers et le tissu associatif, à conforter les marges et à diversifier l'activité de vente, le développement de la location de tireuse, vente de fûts ainsi que des animations sont indispensables pour développer le CA et atteindre le seuil de rentabilité en année 2. Cette création apporte une diversité à l'offre sur le territoire avec un lieu de convivialité différent d'un bar et visant une autre clientèle.

Dépenses		Ressources	
Frais de Création	500€	Apport personnel	2 000€
Aménagements : Travaux, enseigne et mobiliers	8 000€	Emprunt (84 mois)	27 000€
Achat stock bouteille et tireuses	15 000€		
Fonds de roulement initial	6 500€		
TOTAL	29 000€		29 000€

### Proposition d'attribution d'une dotation suivant l'avis du bureau du 15 mai 2024

La création d'entreprise portée par Sébastien Hellies répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :

- Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission apportant une diversité commerciale
- Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible
- Sont demandés :
  - Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé et un compte de résultat détaillé démontrant la viabilité économique
  - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire publique ou privé
  - Engagement du porteur dans le suivi de son entreprise via accompagnement et/ou formation de 21h post- création

- Le montant de la dotation unique est de 2000€

En tenant compte des modalités d'attribution et de l'analyse du dossier complet, les élus du bureau réuni le 15 mai 2024 propose au conseil communautaire une dotation d'un montant de **2000€**

Cette dotation est délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024

L'attribution de cette dotation est conditionnée à la signature d'une convention engageant le porteur de projet au suivi d'une formation accompagnement.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2000€ à la création d'un commerce de vins et spiritueux « Des vignes au verre ». Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,  
Le Président  
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET



Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 081-200040905-20240523-23052024\_4\_3-DE

